

Précisez l'option choisie :

Option 3  ou Option 4

Le formulaire de demande de bourse pour études en pharmacothérapie avancée et d'engagement prévu pour les options 3 et 4 doit être joint et transmis au même moment que cette promesse d'embauche et d'obtention d'un poste permanent à 3 jours ou plus par semaine d'un établissement visé par le programme de bourse.

De plus, le choix de l'option 4 nécessite une autorisation d'absence pour études émise par l'employeur (note officielle).

#### IDENTIFICATION DE LA CANDIDATE OU DU CANDIDAT

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Citoyenneté canadienne  Oui  Non Statut de résidence permanente  Oui  Non

Adresse : \_\_\_\_\_ Numéro d'assurance sociale : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Province : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel personnel : \_\_\_\_\_ Courriel universitaire \_\_\_\_\_  
(obligatoire)

#### PROMESSE D'EMBAUCHE ET D'OBTENTION D'UN POSTE PERMANENT DE 3 JOURS OU PLUS PAR SEMAINE

##### Les parties conviennent que :

1. L'établissement de santé et de services sociaux \_\_\_\_\_, promet d'embaucher à titre de pharmacien dûment autorisé par l'Ordre des pharmaciens du Québec, actuellement ou au terme de ses études en pharmacothérapie avancée : Prénom \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_
2. Ce pharmacien a été admis depuis le \_\_\_\_\_ au programme de maîtrise en pharmacothérapie avancée de la faculté de pharmacie de l'Université \_\_\_\_\_ qui est prévu débiter le \_\_\_\_\_ et se terminer le \_\_\_\_\_
3. Au terme de ses études pour lesquelles une bourse aura été octroyée, l'établissement s'engage à embaucher le pharmacien à un poste permanent de trois jours ou plus par semaine, selon les conditions définies au programme de bourses du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), et octroyé en respect des dispositions prévues à l'Entente collective négociée entre le MSSS et l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (APES).
4. Le pharmacien s'engage, au terme de ses études pour lesquelles une bourse a été reçue et à l'obtention de son diplôme, à offrir une disponibilité à temps complet de cinq jours par semaine durant une période minimale de trois années de service continu en équivalent à temps complet (ETC).
5. Le MSSS s'engage à verser à l'établissement la somme prévue au programme de bourses en pharmacothérapie avancée, en fonction de l'option choisie par le pharmacien et à la suite de la confirmation de la présente entente de parrainage convenue avec l'établissement visé.

#### SIGNATURES

Signé à (Ville) :

Le (date) :

Signature du candidat : \_\_\_\_\_

Signature de la personne représentant l'établissement de santé et de services sociaux : \_\_\_\_\_

Nom en lettres moulées

Date